

SIVOM DU PAYS VIGANAIS

SÉANCE DU 05 MARS 2009

COMPTE RENDU DÉLÉGUÉS

Le Comité Syndical du SIVOM du Pays Viganais s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CARRIERE, le 05 mars 2008 à 18H30, salle de réunion de la Maison de l'Intercommunalité au Vigan.

01 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical les dispositions de la loi du 6 février 1992 sur l'Administration Territoriale de la République qui fait état de l'obligation dans les deux mois avant le vote du budget primitif, de tenir au sein du Comité Syndical, un débat d'orientation budgétaire.

Le Comité Syndical, après discussion, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

02 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical les dispositions de la loi du 6 février 1992 sur l'Administration Territoriale de la République qui fait état de l'obligation dans les deux mois avant le vote du budget primitif, de tenir au sein du Comité Syndical, un débat d'orientation budgétaire.

Le Comité Syndical, après discussion, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

03 – ASSAINISSEMENT ALZON – TRAVAUX DE COLLECTE – DGE 2009

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président remémore aux délégués le projet de travaux concernant l'assainissement de la commune d'Alzon qui comprend la réhabilitation des réseaux internes, la réalisation d'un réseau de collecte, ainsi que la création d'une STEP.

Compte tenu de l'importance de l'opération, il convient de solliciter l'aide de l'État au titre de la DGE 2009 pour la réalisation des travaux de collecte.

Le montant prévisionnel des travaux est de 238 000 € HT.

Le Comité Syndical, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le projet proposé

DÉCIDE de solliciter l'aide financière de l'État au titre de la DGE 2009 pour les travaux de collecte

AUTORISE le Président à signer les actes nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur le Président informe les délégués que le prochain comité syndical aura lieu le **jeudi 19 mars 2009 à 18h00**.

* INFORMATION AU COMITÉ SYNDICAL

(En application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Marché de travaux

Commune de Mars : Hameau du Truel et du Puech : Assainissement des eaux usées :

- lot n° 1 : création d'un réseau assainissement – Entreprise TRIAIRE pour un montant de 129 732,50 € HT notifié le 17/02/09
- lot n° 2 ; essais et contrôle – entreprise CITEC pour un montant de 2 193,60 € HT notifié le 17/02/09

* Changement au niveau du personnel du SIVOM

A la suite de la nouvelle organisation de la Communauté de Communes, Monsieur le Président informe les délégués des changements intervenus concernant le personnel :

- Samuel CHATARD sera à temps complet sur la CDC
- David TRIAIRE travaillera pour 70 % à la CDC et 30 % au SIVOM
- Patrice MALARTE s'occupera du contrôle du SPANC et de l'assistance technique aux « mini step ».

En ce qui concerne la partie technique, le suivi des dossiers, les demandes de subventions, les visites avec les financeurs, une personne extérieure à la collectivité pourrait nous rejoindre afin de poursuivre le travail effectué par David TRIAIRE.

* SPANC : eau pluviale et déconnectage de fosses

Le SIVOM réfléchit à la possibilité de mettre en place des contrôles d'eau pluviale et de déconnectage de fosses afin de régler les différents problèmes rencontrés ; et de suivre les travaux effectués et achevés au fur et à mesure.

* Dotation Touristique & fusion SIVOM/CDC

Monsieur le Président signale aux délégués qu'il a été informé par courrier que la dotation touristique initialement versée au SIVOM, sera à partir de l'année 2009 versée à la Communauté de Communes.

Monsieur CHATELARD donne des informations complémentaires sur la dotation touristique.

Il indique notamment que c'est pour cette raison que de nombreuses personnes sont réticentes à l'idée de fusionner le SIVOM et la CDC

Monsieur le Président indique aux délégués qu'il a rencontré le sous-préfet concernant le fonctionnement et la fusion du SIVOM. Toutefois, il est nécessaire d'étudier auparavant toutes les éventualités.

Un débat concernant la fusion SIVOM/CDC est tenu entre les délégués.

Monsieur le Président lève la séance.